

PROTOCOLE

Protocole pour un événement libre de la domination masculine

- Aménager un **espace dédié** à la réception de la parole des victimes.
- Désigner des **référent•es**, conformément à ce protocole, habilité•es à recueillir la parole, les témoignages, les observations et peuvent agir en conséquence.
- Constituer une équipe qui peut être présente en **soutien physique** face à quelqu'un, en laissant gérer les référent•es.
- Mettre à disposition les **coordonnées** (téléphone, lieu) de cette équipe et le protocole à disposition pour consultation.
- Les référent•es peuvent **prendre des décisions et agir** contre les agresseurs (en concertation avec les victimes).
- Les référent•es peuvent assurer une **médiation** (sur demande).
- L'équipe est habilitée à agir et à prendre des décisions rapidement. Toutefois, la mobilisation rapide du reste de l'organisme peut s'avérer nécessaire pour informer ou prendre des décisions d'urgence.
- Des **outils** et des **affichagees** sont disponibles sur place pour s'informer.

MARCHE À SUIVRE LORSQUE :

Une personne est témoin ou victime d'une agression et souhaite demander de l'aide :

→ **recherchez les référent•es** ; si vous ne les voyez pas, adressez-vous aux personnes de l'organisation présentes.

Les organisateur•ices et bénévoles apprennent qu'un incident s'est produit :

→ **mettez la personne en sécurité** (conduisez-la en lieu sûr et restez avec elle, ne la laissez pas seule) et **écoutez ses besoins**.

→ **prévenez les référent•es** ; s'ils sont absent•es : appelez-les ou allez les chercher.

LISTE DES RÉFÉRENT•ES :

VIGILANCE SEXISME

Dans le système patriarcal, les personnes socialisées comme femmes occupent une position de subordination, de soumission et d'oppression par rapport aux hommes qui détiennent une position de pouvoir et de domination sur les femmes et les identités de genre non conformes à la norme. **Les agressions sexistes découlent de cette hiérarchie du pouvoir.** Selon cette logique, les hommes se voient octroyer des droits sur les femmes et les identités de genre non conformes à la norme, du fait de leur supériorité.

Le contexte festif est un lieu où ce type d'agressions sexistes peut se produire. Il est essentiel de les **repérer et d'agir en conséquence.** Mais c'est aussi un lieu qui doit favoriser une prise de conscience **individuelle et collective** face à ces situations.

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Dans le cadre de nos activités, nous invitons chacun•e à être attentif•ve aux différences entre les personnes et à prendre en compte les **discriminations existantes** afin de les combattre. Lorsque nous animons une activité, nous souhaitons que **chacun•e se sente bien** ; nous devons donc faire attention à notre comportement, à nos propos, aux contenus que nous utilisons, etc. Plus nous y réfléchissons, nous formerons et en parlerons, plus ce sera facile à mettre en œuvre.

COMMENT FAIRE ?

L'esprit doit être collectif ; les participant•es doivent s'engager activement. Il est de la responsabilité de chacun•e de rendre visibles et de mettre fin aux agressions sexistes. L'objectif est de construire ensemble un événement à perspective féministe.

La dimension individuelle est également importante ; nous aborderons ici la notion de «responsabilisation» comme objectif transversal. L'idée est de garantir un espace sûr et de confiance où, en cas d'agression sexiste, les victimes se sentent suffisamment soutenues et confiantes pour agir d'elles-mêmes.

Les propositions s'inscrivent dans une **démarche de dialogue et de solutions pacifiques.** Nous ne souhaitons pas aggraver une situation déjà complexe. L'attitude et le langage des personnes impliquées sont essentiels pour prévenir et endiguer la montée de la violence. Il s'agit d'une confrontation directe et nous devons être conscients de nos forces et de nos limites.

Au préalable de toute proposition et du protocole, il doit y avoir une **phase de formation**, ou mieux encore de nombreuses formations et actions de sensibilisation et de prévention des violences sexistes, consolidées tout au long de l'année. Les formations doivent être considérées comme des éléments essentiels des actions visant à une **«transformation de la réalité sociale» par la «transformation des personnes».**

Les agressions sexistes, qu'est-ce que c'est ?

VIOLENCES SEXUELLES

Tout acte, action ou tentative d'acte sexuel peut être perpétré avec violence, coercition, menace ou surprise, causant un préjudice à la victime. Personne ne peut imposer un acte sexuel non consenti.

HARCÈLEMENT

Tout comportement sexiste, verbal, non verbal ou physique, non désiré et qui incommode, violent ou désagréable pour la personne qui le subit. Cela inclut : les compliments non désirés et/ou répétés, l'intrusion dans l'espace personnel, les regards insistants ou les demandes insistantes, le harcèlement à l'intérieur ou à l'extérieur de l'événement, les insultes, les railleries, l'intimidation, l'humiliation, les commentaires offensants et/ou dégradants, ou tout autre comportement hostile.

AGRESSION PHYSIQUE

Tout contact physique non consenti, avec ou sans violence, toute tentative d'agression sexuelle ou toute agression sexuelle, avec ou sans pénétration, est considérée comme une agression physique. Cela inclut également les violences physiques exercées sur une personne ou un groupe de personnes en raison de leur genre, de leur orientation sexuelle ou de leur apparence physique non conforme aux normes hétéro.

AFFICHAGES

Affichage de symboles et/ou d'images sexistes offensantes pour les femmes et les personnes LGBTQI+.

Voici quelques exemples d'agressions sexistes :

- Regards insistants, intrusion dans l'espace personnel et/ou harcèlement
 - Coercition et/ou chantage affectif
- Propos offensants, diffamatoires, insultants et/ou humiliants
 - Attouchements non consentis
 - Coups et coups de pied
 - Obstruer le passage dans le but d'intimider
- Commentaires ou gestes à connotation sexuelle
 - Exhibitionnisme
 - Insistance excessive
- Obtenir un contact physique non consenti sous prétexte d'alcool ou de drogues.

Agir face aux agressions sexistes

- **Écoutez** la personne agressée, respectez son opinion et ses souhaits, et **préservez la confidentialité** (si elle le souhaite).
- Offrez-lui un **espace sécurisant**.
- **Coordonnez** et dirigez toutes les actions nécessaires. Si la victime a besoin de soins médicaux, déterminez qui peut l'accompagner.
- Identifiez le ou **les agresseurs** dès que possible.
- Évaluez si la personne agressée a besoin d'une autre forme d'**assistance**. Informez-la de son droit de porter plainte et de consulter un avocat.
- Évitez et **mettez fin aux rumeurs**.

CONTACTS

Numéros d'urgence

17 : urgence police, gendarmerie

15 : urgence médicale, SAMU

18 : urgence pompier

112 : numéro unique européen d'urgence

114 : numéro d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes victimes ou témoins d'une situation d'urgence

Hôpital le plus proche

Adresse :

Numéro de téléphone :

Numéros d'écoute, d'information et d'orientation

3919 Violences Femmes Infos : ligne d'écoute gratuite pour les femmes victimes de violence ou leur entourage, et les professionnels concernés.

3928 : numéro unique pour signaler les discriminations

0 800 08 11 11 : numéro vert pour répondre à toutes vos questions sur la sexualité, la contraception et les IVG.

0 800 05 95 95 - SOS viols : numéro vert pour les victimes de viol ou d'agression sexuelle, leur entourage et les professionnels concernés.

08 019 019 11 : numéro national de prévention pour les auteurs de violences.

<https://www.service-public.fr/cmi> : portail pour signaler un crime.